

**COMMUNE de SENDETS**

Secrétariat Général

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2025  
A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**

**Date de la convocation** : 10 décembre 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS, en séance publique, sous la présidence de Jean-Marc Pédebéarn, Maire de la commune.*

**Etaient présents** : Jean-Marc Pédebéarn, **Maire**; Didier Lacaze-Labadie, Nathalie Aguerre, Danièle Marque, Francis Pourtau, **adjoints** ; Nicolas Bernatas, Valérie Boisse, Didier Bordenave, Aurélie Maldonado, Sandra Mata-Campagne, **conseillers municipaux**.

**Etaient représenté (e) s** : Sébastien Leroux, conseiller municipal, représenté par Francis Pourtau, adjoint au Maire  
Denise Saint-Jean, conseillère municipale, représentée par Jean-Marc Pédebéarn Maire  
Thibaut Larroutourou, conseiller municipal, représenté par Nicolas Bernatas, conseiller municipal  
Régine Laurent , conseillère municipale, représentée par Aurélie Maldonado, conseillère municipale

**Etaient absent( e)s** : Bérengère Mora

**Secrétaire de séance** : Valérie Boisse, conseillère municipale

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 10

**Nombre de procurations** : 4

**Délibération n° 35- Renouvellement d'un bail de location d'un hangar agricole entre la commune et un propriétaire privé pour le stockage du matériel du service technique :**

Le Maire a rappelé à l'Assemblée Délibérante que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012, la commune loue un hangar agricole à un propriétaire privé de la commune, afin de stocker le matériel roulant du service technique.

Le montant de la location pour l'année 2025 s'élevait à 1 133,00 € TTC.

Etant donné les besoins de la collectivité, le conseil municipal a décidé de renouveler le bail de location de ce hangar agricole, pour l'année 2026 et pour un montant de loyer de 1 133,00 €.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2026.

Mme Danièle Marque, adjointe au Maire, ayant un lien de parenté avec la propriétaire du hangar agricole, est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

**Nombre de votants : 13** **Nombre de voix favorables : 13** **Nombre d'abstentions : 0** **Nombre de voix contre : 0**

**Délibération n° 36- Renouvellement d'un bail de location d'une grange agricole entre la commune et un propriétaire privé pour le stockage du matériel du service technique :**

Le Maire a rappelé à l'Assemblée Délibérante qu'en 2015, la commune a signé un bail de location d'une grange d'environ 200 m<sup>2</sup> (rez-de-chaussée et étage) avec un propriétaire privé, afin de stocker le matériel communal du service technique. Le montant du loyer pour l'année 2025 s'élevait à 2 163,00 € (charges d'électricité comprises).

Etant donné les besoins de la collectivité, le conseil municipal a décidé de renouveler le bail de location de cette grange agricole, pour l'année 2026 et pour un montant de loyer de 2 163,00 €.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2026.

Mme Danièle Marque, adjointe au Maire, ayant un lien de parenté avec la propriétaire du hangar agricole, est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

**Nombre de votants : 13** **Nombre de voix favorables : 13** **Nombre d'abstentions : 0** **Nombre de voix contre : 0**

**Délibération n° 37- Renouvellement d'un bail de location d'un hangar agricole (non couvert) entre la commune et un propriétaire privé pour le stockage de plaquettes bois pour la chaufferie communale :**

Le Maire a rappelé à l'Assemblée Délibérante que dans le cadre du stockage de plaquettes bois pour la chaufferie communale et de matériaux de voiries, il est nécessaire de louer un ancien hangar agricole appartenant à un particulier de la commune (parcelle DV n°6).

Il précise qu'à ce jour ce bâtiment est non couvert et que les plaquettes bois sont protégées par des bâches.

Le montant du loyer pour l'année 2025 s'élevait à 331,00 €.

Etant donné les besoins de la collectivité, le conseil municipal a décidé de renouveler le bail de location de ce hangar agricole non couvert, pour l'année 2026 et pour un montant de loyer de 331,00 €.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2026.

M. Didier Lacaze-Labadie, adjoint au Maire, et propriétaire du hangar agricole non couvert, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

**Nombre de votants : 13** **Nombre de voix favorables : 13** **Nombre d'abstentions : 0** **Nombre de voix contre : 0**

---

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits

La séance est levée à 20H45